

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES (CREFOP) DE NORMANDIE

Préambule

Les partenaires sociaux, l'Etat et la Région réaffirment leur volonté de construire ensemble les orientations régionales permettant une adaptation des politiques publiques emploi, formation orientation, aux besoins des publics et des territoires de la Normandie.

Le CREFOP doit être le lieu de débat et de concertation entre les divers acteurs régionaux, pour construire les conditions favorisant l'accès des normands à la formation et à l'emploi, quel que soit leur profil.

Pour cela, des axes de travail prioritaires doivent être définis et faire l'objet d'une feuille de route, révisée chaque année, et adaptée si besoin à l'actualité du secteur de l'EFOP.

Afin de mettre en œuvre cette feuille de route, le CREFOP se dote d'une charte de fonctionnement, garantissant le lien entre le bureau et les commissions.

Le Bureau

Il décide des axes prioritaires de travail du CREFOP lors de sa première réunion de l'année, sur proposition de l'État, de la Région et des partenaires sociaux. Il veille à ce que ces axes prennent en compte les différents publics, la dimension territoriale et intègrent une vision prospective.

Il choisit de confier le travail autour de ces axes aux trois commissions ou à un ou deux groupes de travail ad hoc temporaires ; groupe de travail qui peut être transversal aux trois commissions (exemple : lutte contre l'illettrisme).

Il fixe les axes de travail et thèmes de chaque commission.

Il définit les mandats des des co-Président.e.s des commissions et le ou les responsables des groupes de travail.

Il porte la cellule technique prospective.

Il organise un séminaire thématique annuel pour valoriser et partager les actions mises en œuvre dans le cadre de l'animation territoriale, qui pourra être ouvert en tant que de besoin aux acteurs concernés par la thématique.

Le Bureau adopte pour chacune de ses réunions le même plan d'ordre du jour :

- Travaux des commissions et les suites à donner,
- Un ou deux sujets thématiques (CPRDFOP, Prospective emploi-formation, ...) avec les suites à leur donner,
- Actualités et informations diverses,
- Relevé de conclusions partagées.

Les Commissions

Sous l'impulsion des co-Président.e.s , elles travaillent sur les axes confiés par le Bureau.

Elles structurent leurs travaux : nature, modalités de leur réalisation, calendrier et attendus en termes de livrable(s).

Elles rendent compte à chaque réunion du Bureau de l'avancement des travaux et de leurs conclusions en termes notamment de propositions, afin de permettre un débat au sein du Bureau.

Leur composition doit être limitée en nombre, avec des représentants experts des organismes membres du plénier et ouverte à des personnes ès-qualités qui peuvent apporter une réelle valeur ajoutée.

Les Commissions sont au nombre de trois sur les thèmes Formation (initiale et continue), Orientation tout au long de la vie et Emploi-Insertion.

L'approche territoriale et la prise en compte des publics spécifiques (handicapés, détenus, ...) sont à aborder de façon transversale aux trois commissions.

Le Comité plénier

Il a principalement une fonction de suivi réglementaire et d'informations EFOP aux membres du CREFOP.

Il émet des avis sur des rapports ou proposition, avant leur adoption ou leur conclusion, conformément au règlement intérieur.

Les dossiers présentés en comité plénier pourront l'être dès lors que le process de transmission sera respectueux du quadripartisme et prévoira un temps suffisant long pour permettre à chacun des membres d'en prendre connaissance en amont.

Une synthèse des travaux des commissions et le relevé des points d'étapes de la feuille de route y seront présentés.

Conditions de réussite :

Le bon fonctionnement du CREFOP repose sur une animation en continu des commissions et une coordination des instances pour les faire vivre entre deux réunions (plénier et/ou bureau). La mission d'animation nécessite de disposer d'une culture emploi formation.

Un temps de présentation de la charte de fonctionnement permettra son appropriation par l'ensemble des membres du CREFOP.

Proposition feuille de route 2023 (premières pistes)

Formation (initiale et continue)

- mobilisation du CPF. Quelle plus-value dans les parcours professionnels ? Quel impact sur l'offre de formation en région ?
- Modalités de sourcing, repérage des publics pour aller en formation ?
- Interim et formation ? Comment former les intérimaires, étape dans un parcours vers un emploi durable ?

Orientation tout au long de la vie

- Conseil en évolution professionnelle (CEP) : en quoi cela répond aujourd'hui aux besoins des publics de notre territoire, pour faire face aux grands enjeux d'emploi (exemple de Penly, ...) ? Quels axes d'amélioration ?

Emploi-Insertion

- Lien entre IAE (Insertion par l'activité économique) et entreprise, quel parcours d'insertion ? Quelle mobilisation de formation pour favoriser le retour à l'emploi durable ?
- Promouvoir le retour à l'emploi et le maintien dans l'emploi des seniors.